

Portent intégration et nomination de
Monsieur DINGHA Daniel, dans les cadres
de la catégorie A1, hiérarchie 1, des Ser-
vices Techniques (Agriculture).

LE MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/ET du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/ET du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
- (/u le décret n° 63/81/TF-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/TF-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/C16 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
- (/u le décret n° 81/C17 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 0469/DGRS du 29 Juillet 1982, du Directeur
Général de la Recherche Scientifique transmettent le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du Décret n° 60/90 du 3 Mars 1961 susvisé, Monsieur BIANGANI Daniel, né le 8 Septembre 1950 à Ebamba, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en Phytopathologie, obtenu à l'Université Pierre et Marie CURIE de Paris (FRANCE), est intégré aux cadres de la catégorie A, hiérarchie 1, des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture de 2ème échelon Stipendié, indice 948.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 29 Décembre 1982,

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture,
des Arts et de la Recherche
Scientifique,

Jean-Baptiste TITI-LOUTAMBA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO KATSENGA.

AMPLIFICATIONS :

JORFC.....	1
DGTEI/APP.....	3
DEF/BST.....	1
D.B.....	3
D.C.F.....	1
M.C.A.R.S.....	2
D.G.R.S.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2./-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itihi Gasetoumba LEKOUNZOU.

Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

Marius NGOUNDINGA.